

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion téléphonique du Jeudi 11 juin 2020
P.V. n° 27**

Président : M. Patrick FAUTRAD

Membre : M. Grégory HANNOT

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Classement*
- *Accessions et descentes*

CLASSEMENT SAISON 2019/2020

1ère Division Futsal / Futsal	Poule 0	365824	138										
Classement officiel au 02/06/2020													
	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 Issole Futsal 1	51	12	12	0	0	0	-3	0	0	77	15	62	
2 T. Avenir Sportif 2	40	12	8	1	3	0	-3	0	0	69	63	6	
3 Asc Le Las Futsal 1	37	12	8	0	4	0	-1	0	0	75	63	12	
4 Toulon Est Futsal 2	31	12	5	1	6	0	-3	0	0	63	59	4	
5 Csk Of Val Rougieres 1	30	12	6	1	5	0	1	0	0	75	79	-4	
6 Classic St Jean 1	29	12	5	1	6	0	-1	0	0	59	49	10	
7 T. Elite Futsal 3	26	12	4	0	7	1	-3	0	0	48	72	-24	
8 Sp. Claret Futsal 1	21	12	2	3	7	0	0	0	0	39	57	-18	
9 La Londe S.O. 1	15	12	0	1	10	1	-3	0	0	28	76	-48	

2eme Division Futsal / Phase	Poule 0	368353	548										
Classement officiel au 30/06/2020													
	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 Les Arcs A.S. 1	54	15	12	0	3	0	-3	0	0	100	65	35	
2 S.C Toulon 1	49	15	10	1	4	0	-3	0	0	125	82	43	
3 La Base Futsal Club 1	44	14	9	0	5	0	-3	0	0	81	61	20	
4 Six Fours Le Brusca F 1	42	14	8	1	5	0	-3	0	0	92	58	34	
5 Frejus Futsal 2	41	14	8	2	4	0	-1	0	0	94	81	13	
6 Issole Futsal 2	39	14	7	1	6	0	-3	0	0	65	42	23	
7 T. Avenir Sportif 3	36	14	7	0	7	0	-1	0	0	69	85	-16	
8 Js Seynoise Futsal 1	29	15	5	2	8	0	2	1	0	54	72	-18	
9 Csk Of Val Rougieres 2	21	15	2	0	12	1	-1	0	0	70	137	-67	
10 La Seyne F.C. 1	15	14	0	1	13	0	0	0	0	45	112	-67	

ACCESSIONS ET DESCENTES

1ERE DIVISION FUTSAL

ACCESSION ET DESCENTE
Refus du maintien en R1 Futsal : FREJUS FUTSAL
Accède en LIGUE R1 FUTSAL : ISSOLE FUTSAL
Descente de 1 ^{ère} Division Futsal en 2 ^{ème} Division Futsal : LA LONDE

2ème DIVISION FUTSAL

ACCESSION ET DESCENTE
Accèdent 1 ^{ère} Division Futsal : LES ARCS FUTSAL – S.C TOULON et LA BASE FUTSAL

*Prochaine réunion
sur convocation*

Président : M. Patrick FAUTRAD
Secrétaire : Grégory HANNOT